

L'an deux mil dix sept et le vingt huit mars à vingt heures trente le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur VERRON Frédéric.

Présents: Mesdames COSTA, GIROD, MARTHOUD, LEGAUT, HOTTE.

Messieurs TASSAN-ZANIN, VERRON, BERTRAND, PRAVAZ, GARCIA, PRAVAZ, CROZY, PERRAUD.

Absent : Monsieur SARETTA Franck

Secrétaire de séance : Madame GIROD Virginie

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur VERRON est élu maire avec 13 voix

Monsieur TASSAN-ZANIN Yves est élu 1^{er} adjoint avec 13 voix

Monsieur GARCIA Jean-Louis est élu 2^{ème} adjoint avec 13 voix

Madame COUROUAU Geneviève est élue 3^{ème} adjoint avec 13 voix

Madame GIROD Virginie est élue 4^{ème} adjoint avec 13 voix

1. Délibérations

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 (BUDGET GENERAL) M14

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 (budget général) comme suit :

Prévisions recettes de fonctionnement : + 620 186 €

Prévisions dépense de fonctionnement : - 577 132 €

Résultats antérieurs reportés (CA 2016) + 525 459 €

Solde des opérations financières : - 57 886 €

Total à répartir sur les programmes d'investissement : 510 627 €

Pour mémoire dans les 510 627 € sont compris une subvention d'un montant de 106 626 € pour le programme de travaux à l'Eglise et une subvention d'un montant de 62 648 € pour la création du parking de la salle des fêtes.

D'où les programmes à réaliser suivants :

- MATERIEL 4500 €
- VOIRIE 197 234 €
- BATIMENTS COMMUNAUX 260 667 €
- TERRAIN 65 000 €
- CIMETIERE 2 000 €

Pour assurer l'équilibre budgétaire un prêt de 18 774 € est inscrit en prévision.

Le budget est adopté sans augmentation des taux.

Délibération n°16-2017 : VOTE DES TAUX 2017

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote les taux suivants pour l'exercice 2017 :

- Taxe d'habitation : 11.40%
- Taxe foncière (bâti) : 16%
- Taxe foncière (non bâti) : 67.06%

Délibération n°17-2017 : VOTE DES SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A l'unanimité

- Accorde une subvention d'un montant de 300 € à l'association Music'Yenne

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 (BUDGET ASSAINISSEMENT)M49

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 (budget assainissement) comme suit :

Prévisions recettes de fonctionnement : + 58 307 €

Prévisions dépense de fonctionnement : - 52 256 €

Résultats antérieurs reportés (CA 2016) + 94 881 €

Solde des opérations financières : + 1 485 €

Total à répartir sur les programmes d'investissement : 102 417 €

Les programmes inscrits suivants :

- EXTENSION RESEAUX EXISTANTS 60 000 €
- STATION EPURATION 42 417 €

Délibération n°18-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION FDEC

Monsieur GARCIA, adjoint aux travaux, informe le Conseil Municipal de la nécessité d'augmenter la capacité de stockage des copeaux et de moderniser le système d'approvisionnement de la chaudière du groupe scolaire, cantine et deux logements communaux.

Le projet d'étude de ces aménagements a été validé par l'Asder qui nous a confirmé que ce projet était éligible au titre du FDEC :

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 26 515 € H.T auquel il convient d'ajouter la somme de 2651 € H.T. correspondant aux honoraires du chargé de projet en matière de l'énergie.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A l'unanimité

- Approuve le projet consistant au descriptif ci-dessus ;
- Approuve le coût prévisionnel de l'opération pour un montant de 29 166 € H.T. ;
- Approuve le plan de financement faisant apparaître la participation du Département ;
- Demande aux services du Département dans le cadre du FDEC une subvention d'un montant approximatif de 13 125 € ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune ;
- Autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Questions diverses :

Dates des prochains conseils municipaux :

- 21 avril à 20 H
- Les 19/05, 22/06, 28/07, 15/09, 13/10, 17/11, 22/12 à 20H30

Rappel :

- Journée citoyenne « nettoyage » le 08/04/2017
- Conférence collège le 09/05/2017 à 20H sur le thème du Harcèlement organisé par le pôle jeunesse de la CCY.
- Challenge « boules » avec les Aînés le 02 juillet ou le 03 septembre 2017 (en cas de pluie)
- Repas des Aînés le 9 ou 16/09/2017

La séance est levée à 23H